

Mentions informatives relatives au traitement de données à caractère personnel

« Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale ».

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation constitue un traitement à finalités statistiques de données à caractère personnel. Il est mis en œuvre sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (110 Rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement a pour finalités de mesurer le climat scolaire, de recenser, d'identifier et d'analyser les faits de violences et les diverses formes d'atteintes subies (vols, menaces, injures, harcèlement), dans le cadre scolaire et pendant le temps scolaire, par un échantillon de personnels de l'éducation nationale exerçant dans des établissements publics et privés sous contrat, qu'ils se manifestent dans l'établissement scolaire ou aux abords de celui-ci.

Le ministère s'engage à traiter les données à caractère personnel collectées dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

L'adresse de messagerie professionnelle est conservée jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la date de passation de l'enquête.

Les données concernant le lieu d'exercice, le grade, la mission, le sexe, la date de naissance des personnels, ainsi que l'identifiant professionnel sont conservés dix ans.

Les données de connexion sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la date de passation de l'enquête.

Sont destinataires des informations et données à caractère personnel contenues dans le traitement, dans les limites du besoin d'en connaître : les agents habilités au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, à l'adresse suivante : climat.scolaire@education.gouv.fr

L'enquête n'a pas le caractère obligatoire. Vous trouverez sur le site du ministère l'ensemble des informations dédiées à cette enquête : <https://www.education.gouv.fr/les-enquetes-nationales-de-climat-scolaire-et-de-victimation-323459>.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante :

dpd@education.gouv.fr

- via le formulaire de saisine en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>

- ou par courrier en vous adressant au :

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère en charge de l'éducation, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de

l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.